

Séance ordinaire du 2 mai 2022

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 2 mai 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-05-074

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Renouvellement d'adhésion 2022-2023 – Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne
 - 4.3 Octroi – Contrat pour la conciergerie des édifices municipaux
 - 4.4 Dépôt – Rapport d'audit de conformité
 - 4.5 Programmation TECQ 2019-2023 révisé
 - 4.6 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 695-22 amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'avril 2022
 - 7.2 Ajustement – Contrat de déneigement du village et du secteur Dubois
 - 7.3 Achat – Signalisation routière
 - 7.4 Adoption – Politique d'entretien des chemins privés
 - 7.5 Mandat – Réfection montée des Laurentides
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - ~~8.1 Renouvellement d'adhésion 2022-2023 – Association forestière de Lanaudière~~
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'avril 2022
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’avril 2022
- 11.2 Embauche – Animateurs (rices) au camp de jour
- 11.3 Festival Country de Saint-Barthélemy
- 11.4 Octroi – Fourniture et installation du revêtement de plancher pour le local de la Clef Familiale
- 11.5 Renouvellement d’adhésion 2022-2023 – Loisirs sports Lanaudière
- 11.6 Demande de passage - Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux 2022

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-05-075

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d’avril 2022.

4.2 Renouvellement d’adhésion 2022-2023 – Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne

2022-05-076

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy confirme son adhésion à l’organisme des Bassins versants de la Zone Bayonne pour l’année 2022-2023 en acquittant sa cotisation au montant de 100,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4.3 Octroi – Contrat pour la conciergerie des édifices municipaux

2022-05-077

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat de conciergerie des édifices municipaux 2022-2023 à monsieur Éric Robillard au coût forfaitaire de 29 100,00 \$ ainsi que de 40,00 \$ pour les tarifs à la pièce dans le cas des locations de la salle de réception et du chalet des loisirs, le tout tel que décrit dans la soumission reçue le 11 avril 2022 au bureau municipal.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

4.4 Dépôt – Rapport d’audit de conformité

La directrice générale dépose au conseil le rapport d’audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*. Le conseil prend note des non-conformités et la direction atteste que les actions nécessaires seront prises afin d’appliquer les recommandations de la Commission municipale du Québec.

4.5 Programmation TECQ 2019-2023 révisée

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

2022-05-078

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Priorité	Description	Coût estimé
Priorité 1	Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement d'eau	
Priorité 2	Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales	
Priorité 3	Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout	1 096 274 \$
Priorité 4	Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales	274 069 \$
Total		1 370 343 \$

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.6 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 695-22 amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy

2022-05-079

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le Règlement n° 695-22, ayant comme titre Règlement amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-05-080

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 161 417,19 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'avril 2022 représentant la somme de 25 747,32 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois d'avril 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'avril 2022.

7.2 Ajustement – Contrat de déneigement du village et du secteur Dubois

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane et des installations municipales prévoit une clause d'ajustement en fonction des précipitations reçues;

ATTENDU QUE la clause d'ajustement stipule que pour chaque tempête excédant la 20^e tempête de la saison (la 21^e et les suivantes), un ajustement sera payé à l'entrepreneur à raison de 5% du montant du contrat;

ATTENDU QUE la saison hivernale 2021-2022 a reçu plus de 20 bordées de neige nécessitant des sorties, pour un total de 28;

EN CONSÉQUENCE,

2022-05-081

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil approuve l'ajustement au contrat de déneigement pour les 8 "tempêtes" excédantes, représentant un montant de 9 000 \$ pour la saison 2021-2022;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 Achat – Signalisation routière

2022-05-082

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de pancartes de signalisation routière tel que décrit à la soumission de la compagnie Martech, datée du 20 avril 2022, au montant de 8 558,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Adoption – Politique d’entretien des chemins privés

ATTENDU QU’ il existe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barthélemy plusieurs chemins privés ouverts au public;

ATTENDU QU’ en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c 47.1), une municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ainsi offrir aux propriétaires d'immeuble situé sur un chemin privé ouvert au public, la possibilité d'obtenir un support municipal pour le partage équitable des coûts reliés à l'entretien dudit chemin;

ATTENDU QUE la municipalité désire cependant établir les conditions applicables à cette aide municipale;

EN CONSÉQUENCE,

2022-05-083

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy adopte la Politique d’entretien des chemins privés.

Une copie de la politique a été remise aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

7.5 Mandat – Réfection montée des Laurentides

2022-05-084

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil mandate monsieur Stéphane Allard, ing. agr. et directeur du service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D’Autray afin réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du chantier concernant la réfection de la montée des Laurentides entre le rang Bel-Automne et le pont du lac Dupras.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d’avril 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d’avril 2022.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’avril 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’avril 2022.

2022-05-085

11.2 Embauche – Animateurs (rices) au camp de jour

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche des animateurs (rices) du camp de jour 2022 :

- Noémie Hénault
- Noémie Boucher
- Laurie Rivard
- Camille Massé
- François St-Jean
- Marie-Soleil Gauthier

aux conditions de travail énumérées dans la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Festival Country de Saint-Barthélemy

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît le succès du festival Country lors de son édition 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2022-05-086

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil accepte la tenue du Festival Country du 18 au 21 août 2022 selon les modalités prévues à l'entente avec les promoteurs de l'événement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.4 Octroi – Fourniture et installation du revêtement de plancher pour le local de La Clef Familiale

ATTENDU QUE le revêtement du plancher du local de La Clef Familiale est désuet et ne répond pas aux normes de sécurité et de salubrité d'une cuisine commerciale;

EN CONSÉQUENCE,

2022-05-087

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat de fourniture et d'installation du revêtement de plancher pour le local de La Clef Familiale à la compagnie Couvre-plancher Joliette Inc. selon la soumission datée du 26 avril 2022 au montant de 3 234,97 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.5 Renouvellement d'adhésion 2022-2023 – Loisirs sports Lanaudière

2022-05-088

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Lanaudière 2022-2023 dont le montant de la cotisation est de 100,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.6 Autorisation de passage - Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux 2022

2022-05-089

Il est proposé monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise le convoi de la 3^e édition de la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux 2022 à circuler dans les rues de la municipalité lors de l'événement qui se tiendra du 18 au 20 août 2022, conditionnellement à ce que l'organisme établisse un service d'accompagnement sécuritaire et que le responsable de l'organisme fasse parvenir à la municipalité une preuve d'assurance pour cet événement;

QUE ce conseil autorise l'utilisation d'un drone pendant l'événement, conditionnellement à ce que l'organisme respecte les lois et règlements en vigueur au Canada concernant le vol d'aéronefs non habités, la vie privée et la sécurité d'autrui.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13. Période de questions

Début : 20 h 26

Fin : 20 h 30

14. Levée de l'assemblée

2022-05-090

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 30.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Montée des Laurentides

Albert Désilet : Y a-t-il des dates pour le mandat de l'ingénieur?

Les étapes du projet de la montée des Laurentides?

Dominic Lemire : D'ici le mois de juin, la montée des Laurentides, va-t-elle y avoir de l'abat-poussière?

Noëlla Thibodeau : Pour l'abat-poussière, à Quand? Maintenant?

Céline Bélanger : Est-ce que la largeur, va être normale?

Quelle va être la signalisation?

Émile Rocheleau : Pouvez-vous nettoyer le terrain des loisirs.

Allez-vous protéger les payeurs de taxes.